

PAR COURRIEL

Québec, le 10 septembre 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-09-004 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 septembre dernier, concernant la copie d'autorisation du 18 juillet 2024.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- 402361617_Autorisation_ministerielle_AM28497, 3p.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Dylan Mésidor, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel dylan.mesidor@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2

PAR COURRIEL

Longueuil, le 18 juillet 2024

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Édifices Saint-Philippe RFMS Inc.
600-630 rue Saint-Paul O.
Montréal (Québec) H3C 1L9

N/Réf. : 7470-16-01-0377701
AM000028497
402361617

Objet : Projet de développement industriel dans l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest à Saint-Philippe

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation soumise le 11 avril 2024 et complétée le 17 juillet 2024, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités décrites ci-dessous :

Implantation d'un développement industriel sur une superficie de 252 007 m² dans une partie de l'habitat terrestre de la rainette faux-grillon de l'Ouest (RFGO).

Établissement de deux zones tampons « superficies résiduelles » de superficies respectives de 4 957 m² (Lot B) et 13 889 m² (Lot A) qui serontensemencées et converties en friche.

Création d'une zone de conservation d'une superficie de 112 443 m². La zone de conservation sera cédée à la Ville de Saint-Philippe.

Réalisation d'aménagements fauniques sur une superficie de 29 766 m² dans la zone de conservation, qui comprend entre autres :

- la création de trois étangs vernaux ;
- la revégétalisation en trois sections distinctes : marécage arborescent et forêt de feuillus, friche herbacée ouverte avec quelques arbustes et boisé feuillu.

Aménagement de la voie de service par l'asphaltage ainsi que le reprofilage du fossé entre la voie de service et l'autoroute 30 dans une partie de l'habitat terrestre de la rainette faux-grillon de l'Ouest.

Le tout localisé sur les lots 1 914 115, 1 916 224, 1 916 226, 6 589 492 et 6 589 493 du cadastre du Québec, ville de Saint-Philippe, municipalité régionale de comté de Roussillon.

Les travaux d'aménagements fauniques devront être exécutés avant le 31 août 2026.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- AM000028497 – Demande d'autorisation ministérielle pour un projet de développement industriel dans l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest à Saint-Philippe, soumise le 11 avril 2024 par Édifices Saint-Philippe RFMS Inc., comprenant 67 documents, dont les suivants :
 - a. D1000227871C - Description du projet de développement et des mesures de protection environnementale, datée du 5 avril 2024, signée par Matthieu Gratton, géo. M. Sc. et Dominic Sénécal, bio. M. Sc., concernant le projet 2024-101;
 - b. D1000227897C – Étude écologique, datée du 16 novembre 2023, signée par Laurence Lefebvre, bio. M. Sc. et Dominic Sénécal, bio. M. Sc., concernant le projet 2023-293A;
- D1000258254C – Lettre soumise le 2 juillet 2024 par Mathieu Gratton, concernant des renseignements supplémentaires à la suite de la première demande d'information, accompagnée de 38 documents, dont les suivants :
 - a. D1000248599C – Addenda de la caractérisation environnementale, signé par É. Blais, stagiaire et E. Auclair, bio., concernant le projet PRJ281;
 - b. D1000248601C – Plans 11390-099-001D à 11390-099-003D, révision du 28 mai 2024, signés et scellés par H. Picard, ing., concernant le projet PRJ-281;
- D100025839C – Document soumis le 3 juillet 2024 par Mathieu Gratton, concernant la Carte 5, Plan d'aménagement de la zone d'étude, datée du 28 juin 2024;
- D1000248603C – Lettre soumise le 9 juillet 2024 par Mathieu Gratton, concernant des renseignements supplémentaires à la suite de la deuxième demande d'information, accompagnée de 8 documents, dont le suivant :
 - a. D1000227896C – Restauration de l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest, datée du 8 mars 2024, signée par Daphné Giuristante, bio. géo. B. Sc., Christopher Alvarez de Garrie, tech. et Dominic Sénécal, bio. M. Sc., concernant le projet 2024-101B;
- D1000260895C – Aménagement de la voie de service, Projet Oméga Développement industriel, Dossier GEN23-1461, Plan GEN23-1461B-06 - C01 à C16, signés et scellés le 10 juillet par Marc-Antoine Cardinal, ing.;
- D1000261504C – Lettre datée du 11 juillet 2024, signée par Sotiris (Sam) Tsoumas, pour Édifices Saint-Philippe RFMS Inc., concernant des renseignements supplémentaires;
- D1000262727C – Courriel soumis le 16 juillet 2024 par Mathieu Gratton, concernant des explications additionnelles sur la voie de services;

- D1000262976C – Courriel soumis le 17 juillet 2024 par Mathieu Gratton, concernant des informations supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

CM/SB/VF/bm

Charles Maurice pour
Stéfanos Bitzakidis
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Montérégie